

PLAN DE MESURE PSYCHIATRIE 2025/2026

INFORMATIONS SUR LA TRANSMISSION ET LA QUALITÉ DES DONNÉES

ANNÉE DE MESURE 2025 : RAPPEL CONCERNANT LA TRANSMISSION DES DONNÉES ET ADAPTATION GRAPHIQUE DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Les cliniques peuvent transmettre les données de l'année de mesure 2025 à partir du 5 janvier 2026 via la plateforme en ligne [moniQ](#) (délai jusqu'au samedi 7 mars 2026). La transmission des données se fait dans le format actuel ; l'ANQ n'adoptera le format SpiGes, ainsi que la définition des cas et sites selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) et SwissDRG AG qu'à partir de l'année de mesure 2026. Les cliniques sont invitées à télécharger les données de mesure 2025 sur moniQ dès que possible afin de vérifier leur exhaustivité et leur plausibilité. Ce contrôle des données peut également être effectué en cours d'année.

La qualité des données est essentielle pour garantir une bonne qualité des résultats. Avec la publication des résultats de mesure 2025, la présentation de la qualité des données sera retravaillée (cf. [courrier de l'ANQ de décembre 2024](#)). Les graphiques principaux actualisés montrent la proportion de cas pour lesquels les données minimales et les données complémentaires en psychiatrie selon la définition de l'OFS font défaut. De plus, les cas incomplets ne seront plus pris en compte pour calculer l'atteinte de la valeur attendue.

QUALITÉ DES DONNÉES : SAISIE CORRECTE DES DIAGNOSTICS

La saisie correcte des diagnostics principaux et secondaires est très importante pour obtenir une bonne qualité des données. Il semble notamment que les diagnostics F70 à F79 relatifs aux troubles du développement intellectuel ne soient pas toujours saisis et transmis dans leur intégralité. Dans de nombreux systèmes d'information cliniques, il est souvent plus complexe de les documenter correctement par rapport à d'autres diagnostics. Au nom du [groupe d'experts « Santé des personnes atteintes de troubles du développement intellectuel »](#), l'ANQ remercie donc les cliniques d'adapter leurs systèmes si nécessaire et de simplifier la saisie des diagnostics.

En juin, le groupe d'experts a publié une [évaluation complémentaire](#) au nom de l'ANQ sur les patientes et patients présentant un diagnostic F70 à F79. Pour l'année de mesure 2022, 2'377 cas (2,7 %) admis en psychiatrie pour adultes concernaient des personnes atteintes d'un trouble du développement intellectuel. En psychiatrie d'enfants et d'adolescents, on dénombrait 49 cas (1,0 %). Les données de mesure 2024 révèlent que 2'313 cas (2,6 %) admis en psychiatrie pour adultes et 61 cas (1,1 %) admis en psychiatrie d'enfants et d'adolescents présentaient un diagnostic de troubles du développement intellectuel.